

MONTSEGUR RENDEMENT

FR0010263574 (C) / FR0010271676 (D)

OBJECTIFS DU FONDS

MONTSEGUR RENDEMENT a pour vocation la gestion d'un portefeuille d'actions de la Communauté Européenne.

Le Fonds sélectionnera plus particulièrement des titres présentant une valorisation attractive et des rendements nets élevés (dividende net par action / cours du titre).

La distribution de dividendes élevés, supérieurs à 3,5%, constitue un rempart pour les investisseurs lors de périodes de baisse des marchés et permet au Fonds d'avoir un profil de risque inférieur à celui des indices de marché.

Le Fonds possède une part de distribution qui permet au porteur de toucher deux fois par an les dividendes versés par les sociétés, en préservant son capital.

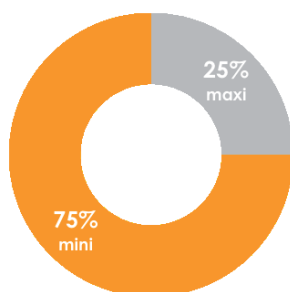
DESCRIPTION DU FONDS

Actions

FCP éligible au PEA, la part investie en actions de la Communauté Européenne représente en permanence au moins 75% de l'actif.

Le FCP privilégie les grandes capitalisations européennes liquides.

Compte-tenu de son objectif de prudence, le fonds pourra utiliser des produits de couverture en vue de protéger sa performance et de réduire sa volatilité.



Produits Monétaires

Cette réserve de valeur permet d'intervenir sur les marchés pour initier ou défendre des investissements et faire face à d'éventuels rachats.

Le Fonds utilise des OPCVM monétaires ainsi que des placements à court terme d'Etat (BTF) ou privés dès lors que leur notation est au moins égale à BBB.

PROCESSUS DE SELECTION DES « CHAMPIONS DU DIVIDENDE »

Univers de recherche :

- > Zone euro pour éviter tout risque de change
- > Capitalisation : minimum 1 000 M€

Titres sélectionnés : passant les critères éliminatoires et respectant au moins 7 critères sur 10.

Critères de sélection :

1- Rendement

- le rendement net du titre doit être supérieur à 3,5 %.
- l'entreprise verse historiquement un dividende depuis 5 ans.
- l'entreprise ne doit pas verser plus que son résultat net.

2- Faible valorisation

- le ratio valeur d'entreprise sur chiffre d'affaires ne doit pas représenter plus de 1,5 fois celui de son secteur.
- le ratio valeur d'entreprise sur résultat d'exploitation ne doit pas représenter plus de 1,5 fois celui de son secteur.

3- Contrôle des risques

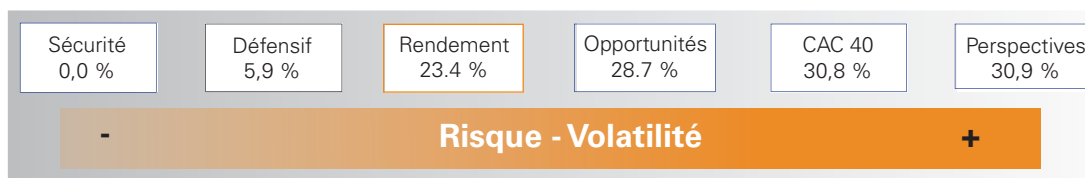
- la dette nette ne doit pas être supérieure à ses fonds propres.
- le résultat d'exploitation doit couvrir 5 fois les frais financiers.
- la dette nette ne peut pas représenter plus de deux fois et demi le résultat d'exploitation.

4- Momentum de révision des bénéfices

- les révisions de bénéfices doivent suivre une tendance positive.
- les changements de recommandations doivent suivre une tendance positive.

■ critères éliminatoires

ECHELLE DE RISQUE DES FONDS



La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans